



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

À l'occasion des Jeux olympiques de Paris 2024, nous organisons un concours de dessin du Lundi 1er juillet au Mardi 30 juillet 2024 !

Article 1 : conditions de Participation

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants âgés de 4 à 16 ans (à la date d'envoi du dessin).

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin par personne est autorisé.

La participation au présent concours est individuelle et nominative.

Article 2 : format des œuvres et objet du concours

Les dessins doivent être réalisés au format A4 (portrait ou paysage).

Toutes les techniques de dessin seront autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile, collage, etc.).

Le dessin devra être celui d'un sport étant pratiqué lors des Jeux ou d'un sportif olympique.

Article 3 – modalités de participation

La participation au concours est gratuite. Seuls les frais d'envoi des dessins participants sont à la charge des parents ou des tuteurs légaux.

Au dos de chaque dessin, les mentions suivantes doivent être indiquées en lettres capitales :

- Nom et prénom de l'enfant
- Âge de l'enfant
- Adresse postale
- Courriel
- Numéro de téléphone

Chaque dessin sera signé au dos par un représentant légal du participant.

Article 4 – composition du jury et choix des gagnants

Le jury, composé du personnel de Blérancourt Tourisme, la secrétaire de mairie et un conseiller municipal se réunira la première semaine d'août pour juger de chacun des dessins selon trois catégories :

Tranche d'âge 1 : 4/6ans

Tranche d'âge 2 : 7/12 ans

Tranche d'âge 3 : 13/16 ans

Seront désignés trois lauréats, soit 1 lauréat par tranche d'âge, en fonction des critères suivants :

- Originalité
- Qualité artistique
- Pertinence par rapport au thème

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 – lots

Les auteurs des 4 dessins sélectionnés recevront :

- 1 entrée pour une famille de 4 personnes à la réserve exotique pour le meilleur dessin.
- Jeux de société sur les Jeux olympiques par tranche d'âge.
- Livre de Coloriage des Jeux Olympiques ou un Totebag écrit "Terre de Jeux 2024"

Chacun des lauréats sera averti par téléphone et par courriel. Blérancourt Tourisme se réserve le droit de communiquer sur les 3 lauréats, et de publier l'identité de ceux-ci.

Article 6 – droits d'auteur

Les participants au présent concours autorisent Blérancourt Tourisme à diffuser leurs dessins et leur identité sur le site Internet de Blérancourt Tourisme, <https://www.ot-blerancourt.com>, sur la page Facebook de Blérancourt Tourisme.

Article 7 - responsabilité

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, l'association Blérancourt Tourisme ne pourra être tenue responsable d'un incident ou d'un événement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours.

Article 8 - litige et réclamation

Le présent règlement est établi selon la loi française. Toute réclamation devra être adressée dans les 15 jours suivant la date de fin du concours à l'adresse indiquée pour l'envoi des dessins. Passé ce délai aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Fait à Blérancourt le 28 mai 2024.

BLERANCOURT TOURISME
7 Bis Place de l'Hôtel de ville
02300 BLERANCOURT
Siret 483 140 554 000 21
Tel: 03.23.39.72.17